

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 45 (1953)
Heft: 12

Artikel: Les objectifs et la tactique du syndicalisme d'aujourd'hui
Autor: Weber, Max
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384835>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les objectifs et la tactique du syndicalisme d'aujourd'hui

Par le Dr *Max Weber*

Dans la *Gewerkschaftliche Rundschau*, le collègue Max Weber, conseiller fédéral, commente très judicieusement l'ouvrage *Zwischen Kapitalismus und Syndikalismus* (Entre le capitalisme et le syndicalisme) qu'un théoricien du mouvement syndical allemand, le professeur Götz Briefs, a publié au début de l'année chez un éditeur suisse.

Götz Briefs dédie son dernier livre aux syndicats et aux travailleurs, ce qui démontre bien que leur destin continue de l'intéresser vivement. Cependant, le sous-titre de l'ouvrage, « Les syndicats à la croisée des chemins », indique d'emblée qu'il n'entend plus suivre le mouvement syndical dans la voie où il s'est engagé et qu'il juge nécessaire de soumettre leur politique à une analyse critique. Dans sa préface, il relève d'ailleurs qu'au cours des dernières années les syndicats (il vise avant tout l'évolution enregistrée en Allemagne occidentale) ont fait une politique qui les éloigne de leur véritable nature et de leurs objectifs naturels. En vérité, le reproche est de taille.

En face de cette constatation, il convient de se demander si ce n'est pas plutôt l'auteur — il a vécu de longues années aux Etats-Unis, dans une atmosphère toute différente — qui a changé. Il est probable qu'au cours des vingt dernières années les syndicats et leur théoricien, placés dans des mondes différents, ont évolué différemment, de sorte qu'il n'est pas étonnant qu'ils ne se comprennent plus très bien.

Il n'est pas facile d'analyser objectivement le livre de Briefs, pour la simple raison que ce n'est pas une étude scientifique, mais un ouvrage politique, un peu comme les publications du professeur Röpke. Ce n'est pas là un jugement de valeur; c'est une simple constatation. Briefs formule nombre de jugements de valeur, mais qui ne sont étayés par aucune preuve, ce qui s'explique d'ailleurs puisqu'ils portent sur l'avenir. Il n'est donc pas possible de les réfuter.

Capitalisme et syndicalisme sont des notions fort vagues. La première figure dans nombre d'ouvrages scientifiques, mais sans qu'on en ait donné pour autant une définition généralement valable et reconnue. En revanche, la notion de syndicalisme, du moins telle que Briefs la conçoit, est nouvelle. Par syndicalisme, il entend non seulement une théorie du mouvement syndical, mais un système économique qu'il oppose au capitalisme. Cependant, Briefs ne la définit pas davantage qu'il ne définit les notions de « marxisme » ou de « collectivisme », qui me paraissent être les slogans les plus

dangereux du siècle, d'autant plus dangereux quand ils sont utilisés par des hommes de science, qui ne devraient pas recourir — à moins de les définir préalablement — à des termes aussi changeants, aussi protéens. (Ici, quelques précisions s'imposent pour le lecteur de langue française. Par syndicalisme, nous entendons chez nous le mouvement syndical. Mais dans l'acception de Briefs, la notion de syndicalisme se rapprocherait de celle de certaines conceptions françaises qui tendaient, au début du siècle surtout, à remettre au syndicalisme la gestion de l'économie.)

Que reproche en somme l'auteur aux syndicats? A son avis, leur politique ou leur mission « traditionnelle » doit se borner à réduire la durée du travail, à améliorer les salaires, à garantir l'emploi, à développer les assurances sociales, mais *sans viser* parallèlement à modifier le régime économique. Au contraire, le syndicalisme « consolidé » d'aujourd'hui — et c'est ce qui le distingue et l'oppose, selon Briefs, au syndicalisme classique — tend à transformer le système économique, à remplacer par un autre régime le capitalisme libéral. Pour Briefs, l'un des signes caractéristiques de cette tendance, c'est l'affirmation du principe de la cogestion ou droit de participation au pouvoir de décision sur le plan économique (Mitbestimmungsrecht) — que les syndicats allemands ont d'ailleurs imposé dans l'industrie lourde.

Nous touchons ici l'idée fondamentale du livre de Briefs. Ainsi s'explique son sous-titre. Si les syndicats sont, selon l'auteur, à la croisée des chemins, c'est parce que leur nouveau mot d'ordre menace de transformer la structure capitaliste de la société en une structure syndicaliste.

Le mouvement syndical est incontestablement un produit du capitalisme. Briefs insiste tout particulièrement sur cette évidence. Le capitalisme a créé le régime moderne du salariat dans les limites duquel le travailleur vend son travail en échange d'un salaire. Selon Briefs, le syndicat est l'institution qui lie les uns aux autres les hommes sans propriété et dont l'existence dépend d'un salaire.

Mais faut-il en conclure que le syndicat doit se limiter à toujours à ce rôle, c'est-à-dire à la défense des intérêts des travailleurs en régime capitaliste, et même se borner à contribuer à la conservation de ce système? A l'époque de sa jeunesse, Briefs ne s'est pas hasardé à répondre affirmativement à cette question. Voici, en substance, la conception du syndicalisme et de sa tâche qu'il défendait alors: Brentano (un sociologue allemand) avait défendu l'idée que le syndicat vise à faire en sorte que la « marchandise travail » — qui, selon Marx est caractérisée par le fait qu'elle ne peut attendre pour « se » vendre jusqu'au moment où le prix offert sur le marché est convenable — soit précisément mise en mesure d'attendre, afin que le travailleur cesse d'être contraint de « l'écouler » à n'importe quel prix. Briefs s'est opposé à cette conception en

affirmant que le syndicalisme entend protéger le travail humain de la « commercialisation », dans la mesure où cette dernière menace l'existence et la dignité du travailleur. Il en concluait que le syndicat n'est pas une institution de l'économie libérale, fondée sur la libre concurrence.

Cependant, Briefs n'a échappé à la tentation d'assimiler le syndicat à un cartel, à un cartel dont l'objet est de contingentiser l'offre et de réglementer les prix du travail. Il admet cependant certaines différences fondamentales entre un syndicat et un cartel proprement dit; le premier se distingue en particulier du second en ce sens qu'il n'a pas la possibilité de concentrer, de monopoliser l'offre comme un cartel de producteurs ou de distributeurs de marchandises.

Briefs a été plus loin encore. Il a reconnu que le syndicalisme ne peut se satisfaire de cette conception: le travail est une marchandise, et qu'il doit nécessairement intervenir pour promouvoir la dignité du travail et du travailleur; plus encore, il doit lutter non seulement pour un salaire décent, mais affirmer aussi l'idée que le travailleur doit participer au rendement; en d'autres termes, que le salaire doit absorber progressivement les revenus que la société distribue aux gens qui ne travaillent pas.

Mais cette conception, dans la mesure où le syndicalisme lutte pour la réaliser, ne doit-elle pas transformer le capitalisme? Et si elle s'impose, le capitalisme sera-t-il encore le capitalisme? Briefs lui-même en a douté. Considérant que la notion de cartel est trop étroite pour l'organisation syndicale, il a insisté sur sa fonction sociale, qu'il jugeait importante « tout à la fois du point de vue de l'intégration du prolétariat, de la consolidation sociale et économique du capitalisme ». Comme on le voit, l'idée du syndicalisme, instrument de conservation du capitalisme, est encore présente dans cette notion. Mais Briefs concluait en ces termes, c'était en 1923: « La génération de demain considérera le problème du syndicalisme sous un autre angle que celles d'aujourd'hui et d'hier; c'est ce qui ressort des transformations que le capitalisme a déjà subies, comme aussi des conceptions nouvelles de notre époque. Le syndicalisme ne peut ignorer ni ces transformations ni ces conceptions. »

Dans son ouvrage sur le prolétariat industriel, publié en 1926, Briefs développe une conception analogue du syndicalisme et de sa mission. Cette définition peut être tenue pour classique; elle n'a rien perdu de son actualité:

Tentons maintenant, pour exprimer de manière précise ce que le syndicalisme représente pour le prolétariat, de voir dans ses objectifs l'antithèse du régime du salariat et de la conception patronale du travail. A la conception patronale du travail assimilé à une marchandise, le syndicalisme oppose l'idée de l'humanité du travailleur, du travailleur considéré comme

personne; à la notion patronale de la valeur du travail, il oppose le travail dont l'objet est de satisfaire des besoins et l'homme en tant que facteur économique agissant; à la notion patronale du travail considéré comme un simple élément de la production, le syndicat oppose la valeur sociale et morale du travail; à la notion patronale du salaire élément de la concurrence, il oppose la notion du salaire décent ou convenable, voire celle d'une éventuelle participation au rendement; à l'organisation scientifique du travail, il oppose la nécessité d'assurer la protection du travailleur; face à la notion patronale du marché du travail, il dresse celle de la liberté de coalition et d'association; à la notion de l'accumulation capitaliste, il oppose la garantie du revenu du travailleur et son aspiration à un niveau de vie plus élevé; le syndicat veut mettre fin au caractère interchangeable du travailleur sur le marché libre du travail et il lutte pour que le travailleur ne soit plus seul en face de l'employeur; il oppose à la notion d'un travail isolé de ses fins, la conception de la participation, de la cogestion, la nécessité d'établir des normes protectrices contre les conséquences d'un travail isolé de ses fins; aux tendances patronales à attacher le travailleur à l'entreprise, le syndicat oppose la garantie des libertés individuelles et la liberté de changer d'emploi; aux tendances néo-féodales de l'industrie, il oppose la garantie des libertés civiles du travailleur. ...Le syndicalisme a tendance à modifier le capitalisme, tout d'abord en enlevant au travail son caractère de marchandise et en faisant du travail le premier fondement de la société. Dans la mesure où cette tendance se réalise, les conditions économiques et sociales de l'existence d'un prolétariat disparaissent.

Si j'ai cité tout au long ces commentaires de Briefs sur le syndicalisme et le prolétariat, c'est pour montrer à quel point des conceptions scientifiques — à tout le moins dans le domaine des sciences sociales — peuvent se modifier en un temps relativement court, comme aussi pour insister sur une définition de la mission du syndicalisme qui conserve en bonne partie sa valeur. C'est même si vrai qu'il serait désirable que l'action syndicale s'inspirât de cette définition, en tenant compte naturellement de l'évolution enregistrée depuis lors. Un renouvellement de la théorie sur les syndicats, comme aussi de la théorie syndicale elle-même serait très souhaitable.

*

Mais revenons au récent ouvrage de Briefs. Il néglige le fait, ou il n'y attache pas suffisamment d'attention, que tout système économique évolue. Il néglige de considérer que, pour remplir sa mission — qui est de rétablir le travailleur dans sa dignité et d'améliorer les salaires au détriment des revenus obtenus sans travail — il ne peut pas laisser le capitalisme en son état. Le mouvement syndical, et c'est sa tâche historique, doit travailler à modifier le régime économique afin de hâter la disparition du prolétariat en tant que classe opprimée.

Mais cela ne dit rien sur la justification des nouvelles revendications syndicales. Un problème tel que le droit de cogestion ou de *participation au pouvoir de décision* (Mitbestimmungsrecht) demande un examen sérieux.

D'emblée, deux possibilités s'ouvraient aux syndicats: conquérir le pouvoir politique pour atteindre leurs buts par l'intermédiaire de l'Etat; c'est la voie révolutionnaire dans laquelle les chartistes ont tenté de s'engager voici plus d'un siècle, celle qu'ont empruntée les bolchevistes, non pas en tant que mouvement syndical, mais de parti; ou bien alors les syndicats peuvent s'appliquer à accroître directement leur influence dans la vie économique, s'engager dans la voie de l'évolution, de la transformation progressive des structures sociales, transformation qui est facilitée, d'autre part, dans l'Etat démocratique, par une action sur le plan politique, et tout particulièrement par la politique sociale de l'Etat. Mais les syndicats ne peuvent exercer cette influence directe sur l'économie que s'ils font admettre au patronat que les travailleurs ont le droit d'être consultés, voire le droit de participer au pouvoir de décision sur un pied d'égalité.

En revendiquant ce droit, non seulement le syndicat remplit le mandat qui lui a été confié par les travailleurs, mais encore il remplit une fonction sociale extrêmement importante. Dans son livre, Briefs montre d'ailleurs que la démocratie ne peut se limiter à connaître l'individu et l'Etat, qu'elle ne peut fonctionner normalement sans des *corps intermédiaires*, qu'il qualifie de « substructures »; par leur existence, ces organes établissent un ordre hiérarchique dans la société; ils empêchent que la démocratie ne devienne le régime des masses et ne finisse par en périr. Ces corps intermédiaires, ce sont en particulier les associations économiques, dont la science (les juristes notamment, *réd.*) n'a pas encore suffisamment reconnu l'importance. Certes, ces associations défendent des intérêts économiques, voire des intérêts particuliers; mais cette fonction garantit le parallélogramme, l'équilibre des forces en présence, des forces dont le jeu est indispensable au fonctionnement de la démocratie.

La discussion, les oppositions commencent à partir du moment où le droit de consultation et d'intervention cesse de porter uniquement sur les conditions de travail et les institutions sociales, mais s'étend aux problèmes posés par la gestion de l'entreprise. C'est fort probablement la loi sur le droit de cogestion dans l'industrie lourde promulguée par la République fédérale d'Allemagne qui a inspiré les avertissements que Briefs croit devoir donner. Cette loi assure aux syndicats une représentation dans les conseils d'administration et la présence d'un « directeur du travail » dans le conseil de direction. J'ai cependant le sentiment qu'il ne s'agit encore, pour le moment, que d'un cas particulier, qui ne revêt pas

encore une importance décisive pour l'évolution ultérieure, en tout cas dans les autres pays.

L'industrie lourde allemande était hier le principal bastion du capitalisme et des forces antidémocratiques. C'est elle qui a créé les conditions propres au développement du national-socialisme et qui lui a fourni les moyens financiers nécessaires. Il est donc parfaitement compréhensible que la classe ouvrière veuille désarmer ce bastion; et l'on peut admettre que les puissances occupantes, pour des raisons politiques et économiques à la fois, ne voient pas d'un mauvais œil le démantèlement de cette forteresse.

La solution qui est intervenue dans l'industrie lourde allemande pose des problèmes. Il me semble parfaitement naturel que les travailleurs, tant sur le plan national que sur le plan international, puissent exercer dans la mesure du possible une influence sur les questions économiques décisives. Comment admettre que le capital ait seul le droit de prendre les décisions dont les conséquences sont appelées à être plus lourdes pour les travailleurs que pour le patronat? Mais, à mon avis, il serait plus rationnel que cette influence s'exercât par l'intermédiaire des associations centrales, et non pas — ou pas uniquement — par le truchement de celles qui représentent une branche particulière, cela afin d'éviter des accords conclus au détriment de la collectivité ou propres à renforcer les oppositions d'intérêts entre les diverses branches. En outre, la solution allemande ne tient pas compte des intérêts des consommateurs, ce qui rend à tout le moins très difficile un véritable ajustement des intérêts en présence. Il sera intéressant de connaître exactement les expériences faites. Notons encore que Briefs admet pleinement le principe de l'égalité du travail et du capital sur le plan de la branche et de l'économie nationale. On ne peut pas encore dire dans quelle mesure ce principe est applicable dans l'entreprise.

Enfin, Briefs a parfaitement raison d'attirer l'attention sur le *danger des abus du pouvoir*. Mais ce danger existe déjà. Les puissances capitalistes ont souvent abusé de leur pouvoir, ce qui explique certaines conséquences désastreuses du capitalisme. Certes, l'abus du pouvoir par les travailleurs n'est pas exclu; on en connaît divers cas. Toutefois, dans un Etat démocratique et dont la structure sociale est saine, ce danger n'est pas considérable. Des exagérations sont toujours possibles; mais les réactions des autres groupements économiques, des partis et de l'opinion apporteront les correctifs nécessaires.

L'essentiel, naturellement, est de savoir comment le jeu des forces économiques est réglé par l'Etat, d'une part, et par les associations, de l'autre. On n'a pas encore trouvé la solution idéale. Les tentatives qui visent à instaurer une collaboration démocratique sur le plan économique sont de date encore trop récente pour que l'on puisse en dégager dès maintenant des solutions optimums.

Quoi qu'il en soit, je tiens pour fortement exagérées et même pour parfaitement illusoires les craintes de Briefs: la société entre dans une « ère syndicaliste » où les syndicats exerceront leur dictature sur les autres groupements de la population. Tel ne saurait être le but des syndicats; ils auraient alors à craindre de puissantes réactions qui menaceraient leurs conquêtes. Il faut aussi se rendre à l'évidence que les structures économiques sont en pleine transformation. Les générations qui montent formuleront, en matière économique et sociale, d'autres revendications que la nôtre. Les syndicats ne pourront pas se soustraire à ces revendications et à ces changements. Briefs le constatait il y a trente ans déjà.

Le prix du redressement français

Par *A. Lafond*,

secrétaire confédéral de la C. G. T. Force ouvrière

La France reste le pays au seuil de l'abîme ou d'un redressement extraordinaire dont elle a le secret. Il est trop certain qu'une corruption profonde s'est insinuée partout, faussant les rapports économiques et sociaux, mettant en cause les institutions, paralysant le Parlement.

D'une manière confuse pour un grand nombre, de plus en plus précise pour des hommes et des groupements qui se cherchent, mais sont encore prisonniers d'alliances, d'intérêts, de préjugés ou encore de savants calculs électoraux, le mot d'ordre est: « Il faut que ça change! »

Changer pourquoi? Comment? Par qui? C'est à ces questions qu'il convient de répondre pour saisir la situation française dans toute sa complexité, ses nuances.

Pourquoi changer? Parce que la machine se coince d'une manière évidente. A force d'être reculés, les problèmes se présentent à échéance. L'habileté des ministres n'est plus suffisante pour les esquiver. Et la pression s'exerce pour qu'ils reçoivent une solution.

Aussi bien les problèmes intérieurs que ceux de l'Union française. Aussi bien les problèmes européens que ceux ayant un caractère international plus vaste. M. Mendès France va répétant qu'il faut opter. Autrement dit choisir. Mais l'art de la politique n'est-il pas précisément l'art de choisir entre deux mieux le moins mauvais?

Notre intention n'est pas de passer une revue de détail, mais de l'évolution qui se manifeste, ses tendances et les conséquences prévisibles. Rappelons d'abord, pour faire le point, les événements récents.